

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0653^e** séance intensive
tenue le **29 janvier 2024**, à 9 h 30
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, France Houle, Michel Janosz ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; la directrice par intérim de la Faculté des sciences infirmières : Jacinthe Pépin ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Alexandre Beaupré-Lavallée, Chantal Bémeur, Jean-François Bissonnette, Isabelle Brault, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Jean-Jacques De Bruycker, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Hétu, Vasile Diaconu, Thomas Druetz, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Gilles Gauthier, Jonathan Goldman, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ingrid Hall, Ahmad Hamdan, Bechara Helal, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Rodney Knight, Henry Thomas Kramer, Audrey Laplante, Roger Lippé, Anne Marchand, Stéphane Molotchnikoff, Christian Nadeau, Josette Noël, Martin Papillon, Danielle Pinard, Alexandre Prat, Sylvain Quessy, Julien Riel-Salvatore, Audrey Smargiassi, Gilles Soulez, Eugene Syriani, Mario Talajic, Jacques Thibodeau, Olivier Vallerand, Bilkis Vissandjée, Han-Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Lise Marien, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani, Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Méganne Joyal, Louis Malenfant-Poulin, Alecsandre Sauvé-Lacoursière ; une membre indépendante : Nicole Trudeau ; un représentant et les représentantes du personnel : Lynne Thuot, Chantal Simoneau, Yannick Tremblay ; un représentant et les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Michelle Beausoleil, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Sophie Langlois, Nicole Languérand, Jean-Gilles Ronald, Luc Stafford, Catherine Villemer.

ABSENCES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean Barbeau, Delphine Bosson-Rieutort, Pierre Gaudreau, Solange Lefebvre, Ian Thomas MacDonald, Amélie Maugère, Samir Saul, Daniel Thirion, Frédéric Yvon ; une représentante du corps professoral : Liliette Michel ; les représentantes de la communauté étudiante : Audréanne Matte-Landry, Radia Sentissi.

PERSONNES EXCUSÉES : les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, André Dallaire, Marc André Éthier, Dyala Hamzah, Diane Lamarre, Julie Lavoie, Jean Leclair ; un membre indépendant : Jean-Marc Charron ; une représentante du personnel : France Lebel.

PRÉSIDENT : Daniel Jutras, recteur

LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Claire Durand

SECRÉTAIRE : Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Le directeur de l'École d'optométrie

Jean-François Bouchard

La doyenne intérimaire de la Faculté des sciences infirmières

Jacinthe Pépin

Fins de mandat

La directrice par intérim de l'École d'optométrie

Julie-Andrée Marinier

Professeurs.es de carrière ou professeurs.es sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

École d'optométrie

Mme Elvire Vaucher, professeure titulaire à l'École d'optométrie. (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Cepsum

M. Sébastien Ayoub, préparateur physique des Carabins pour l'équipe de rugby, décédé le 24 décembre 2023.

Faculté des arts et des sciences

Mme Nicole Deschamps, professeure honoraire au Département d'études françaises (aujourd'hui – Département des littératures de langue française) de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 31 juillet 2023.

Faculté de l'aménagement

M. Pierre-Yves Pépin, professeur retraité à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, décédé en décembre 2023.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0653-1 **ORDRE DU JOUR**
2024-A0021-0653^e-807

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2024-A0021-0653^e-807.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0652^e séance tenue le 4 décembre 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Plan directeur des espaces (suite) – questions et commentaires
8. Rapport du Comité d'accompagnement de la planification stratégique
9. Rapports d'étape des présidents et présidentes des comités de l'Assemblée universitaire
10. Charte de l'Okanagan

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance : Le 18 mars 2024, à 14 heures
12. Clôture de la séance

AU-0653-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0652^e SÉANCE
TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2023**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0652^e séance tenue le 4 décembre 2023, tel que présenté.

AU-0653-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

En réponse à une question posée lors de la séance précédente concernant l'installation d'un dépôt de vêtements usagés au pavillon 3200 Jean-Brillant, M. Filteau indique que cette boîte de dépôt avait été installée sans permission. Il a été demandé à l'entrepreneur de retirer son installation, ce qui a été fait rapidement.

M. Lewis remercie M. Filteau pour le suivi. Il note que cet endroit serait idéal pour un kiosque ou une cloche pour la récupération de vêtements pour la communauté, plutôt que pour un entrepreneur.

AU-0653-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0653-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0653-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur souhaite tout d'abord une bonne année 2024 aux membres de l'Assemblée universitaire. Il relate ensuite les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire. Il mentionne d'abord l'entente de principe qui a été conclue au cours de la fin de semaine entre la direction de l'Université et le Syndicat des professeures et professeurs de l'UdeM (SGPPUM).

Le recteur revient ensuite sur deux dossiers touchant les universités qui ont fait l'objet de travaux et de nombreux commentaires dans la sphère publique et dans les médias. Il évoque d'abord la question des visas étudiants et la situation du logement, en déplorant la malheureuse association qui a été faite entre ces deux enjeux qui ont des causes et des contextes très différents. Il mentionne l'annonce récente du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Marc Miller, au sujet de la mise en place d'un plafond national de réception des demandes de permis d'études dans le but de stabiliser la nouvelle croissance sur une période de deux ans, dont l'objectif serait de réagir à cette crise du logement qui serait imputable à la croissance des étudiants internationaux au Canada. Les universités au Canada

ont fait valoir que l'on ne peut pas conclure que c'est la présence des étudiants internationaux qui expliquent la crise du logement au Canada. Le recteur explique que les plafonds qui seront imposés dans chacune des provinces n'auront pas d'effet au Québec, du moins à court terme, puisque le plafond qui est prévu pour le Québec n'est pas atteint et, d'autre part, parce que les mesures annoncées ne visent pas les étudiants aux cycles supérieurs. La direction de l'Université poursuit les représentations auprès du ministère sur ce dossier. D'autre part, le recteur a eu une rencontre avec le ministre Miller à propos des mécanismes d'octroi des visas étudiants le 19 décembre 2023. Par ailleurs, l'UdeM prend plusieurs mesures à l'égard des enjeux de logement qui touchent ses étudiants : adhésion à l'UTILE, entreprise d'économie sociale, spécialisée en logement étudiant pour du logement abordable ; discussions avec Ivanhoé Cambridge pour évaluer la faisabilité d'une cité universitaire sur l'espace actuellement occupé par le Royal Victoria ; accompagnement offert aux étudiants pour la recherche de logement ; et des travaux à venir pour les résidences étudiantes.

Le deuxième sujet touche à la sécurité nationale en recherche découlant de l'annonce d'une nouvelle politique sur le financement de la recherche par le gouvernement fédéral en lien avec des organisations étrangères qui posent problème du point de vue de la sécurité nationale, et associée à une liste de secteurs de financement, notamment dans le domaine des technologies. Vérification faite, l'UdeM n'a pas d'entente avec les universités concernées. En prévision d'une éventuelle annonce, l'UdeM a créé un comité stratégique sur la question ainsi que des postes de conseillers pour soutenir nos chercheurs.

Le recteur mentionne ensuite plusieurs bonnes nouvelles. L'Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique Montréal viennent de renouveler leur partenariat. Les trois établissements renforcent ainsi leur collaboration, notamment en matière d'enseignement, de recherche, de rayonnement et de services partagés.

La Faculté de médecine de l'UdeM aménagera de nouveaux locaux au centre-ville pour accueillir une partie de ses étudiants et étudiantes du programme de médecine dès l'automne 2024. Les nouveaux locaux seront situés à la Place Dupuis, à proximité du CHUM et de quelques autres importants lieux de pratique affiliés à la Faculté. L'UdeM a reçu une subvention du MES pour la location et l'aménagement des lieux.

Sur le plan des admissions, en date du 25 janvier, on enregistre une hausse de 17,8 % des nouveaux inscrits au premier cycle (environ 400 étudiants) à l'hiver 2024 par rapport à l'année dernière à la même date, et une baisse de 3,2 % des inscriptions au deuxième cycle et de 18 % au troisième cycle (quelques douzaines d'étudiants).

Le 28 janvier, l'UdeM a tenu ses *Portes ouvertes* d'hiver.

Le programme *Les saisons des ESP* soutient les unités dans leurs initiatives de développement professionnel auprès de la population étudiante de troisième cycle. Au cours de l'automne 2023, les ESP ont lancé dans ce cadre le concours *Réverbère* afin d'encourager la tenue d'activités liées aux compétences transversales. Plusieurs unités qui ont répondu à cet appel ont vu leurs initiatives soutenues.

Le recteur mentionne plusieurs activités festives et célébrations sur le campus, dont le Rendez-vous festif, qui a eu lieu sur la Place publique, auquel ont participé plusieurs centaines de personnes ; et la 2^e édition du Fest'hiver qui se tiendra sur le campus de la montagne en février.

Le recteur évoque ensuite la rencontre annuelle avec les directeurs généraux des cégeps, le 7 décembre 2023 à l'UdeM ; et une rencontre des nouveaux cadres de l'UdeM le 6 décembre 2023.

Sur le plan des relations gouvernementales, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants du gouvernement, notamment avec la ministre du MES, Pascale Déry, en présence des grandes universités de recherche, concernant les besoins spécifiques des grandes universités de recherche, notamment en ce qui a trait aux infrastructures requises pour qu'elles s'acquittent de leur mission ; une rencontre avec le ministre de l'Immigration, Marc Miller, mentionnée plus haut ; la visite à l'UdeM du ministre des Services publics et de l'approvisionnement, Jean-Yves Duclos, à propos de la mise en valeur du nouveau programme d'assurance dentaire. Enfin, le recteur était présent à la conférence du premier ministre Justin Trudeau à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le recteur termine son rapport en annonçant des nominations et en mentionnant des membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions.

AU-0653-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Évoquant l'entente de principe survenue entre l'Université et le Syndicat des professeures et professeurs de l'UdeM (SGPPUM) au cours de la fin de semaine, M. Molotchnikoff propose que l'Assemblée universitaire félicite à la fois l'exécutif du SGPPUM et les membres de la direction de l'Université qui ont travaillé pour arriver à cet accord de principe. La proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Évoquant un article paru dans les médias en novembre dernier, qui faisait état de propos tenus par un chargé de cours de l'UdeM à l'Université Concordia en lien avec la situation en Israël, Mme Guay précise qu'il ne s'agit pas d'un chargé de cours, mais plutôt d'un étudiant au doctorat de l'UdeM qui assumait une charge de cours.

Mme Bémeur souligne les mises en nomination de Marie Marquis et Anne-Marie Villeneuve, nutritionnistes au Département de nutrition de la Faculté de médecine, pour les Grands Prix DUX 2024, pour le projet l'École de printemps en alimentation et nutrition destiné aux aînés. Elles seront invitées au Gala DUX qui aura lieu en février 2024.

M. Lewis présente des questions à propos du commentaire du recteur à l'effet que les étudiants internationaux ne seraient pas touchés par les mesures du gouvernement fédéral concernant les permis d'études. Notamment, quels critères font en sorte que l'UdeM n'est pas touchée ? Doit-on s'attendre à ce que cela survienne ? Est-ce que les autres universités du Québec sont touchées ?

Le recteur précise que l'on n'a pas encore tous les détails sur ces mesures. Toutes les universités québécoises sont soumises à la même mesure fédérale qui prévoit des plafonds d'octroi de demandes de permis d'études. On anticipe une baisse de 35 % à l'échelle canadienne qui affectera plusieurs provinces. La répartition des quotas par province suggère que le Québec est encore dans une position favorable dans la mesure où le quota attribué au Québec est supérieur au nombre actuel d'étudiants détenant un permis d'études. C'est la raison pour laquelle il pense que le Québec n'est pas touché ; toutes les universités québécoises seraient dans la même posture. On attend de voir comment ces mesures vont se déployer. Il est très difficile de savoir si l'intention à l'égard du Québec va changer au cours des prochaines semaines. S'ajoute à cela une situation non résolue pour les mesures et le processus d'octroi de ces permis d'études, ce qui peut avoir potentiellement des effets d'incompréhension de ces mesures du côté de nos clientèles.

Référant au commentaire du recteur dans son rapport au sujet de la détérioration des résidences étudiantes et des travaux urgents qui y sont requis, Mme Hedaraly demande quels sont les travaux qui sont requis et quelle est la détérioration soudaine qui justifie un montant de 75 M\$.

M. Filteau précise qu'il s'agit d'une détérioration au fil du temps, soulignant qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité et que les coûts en ce domaine sont très élevés. Des représentations ont été faites à Québec à ce sujet. Il en profite pour annoncer qu'à partir de l'été 2024, des travaux, qui s'étaleront sur trois ans, seront entrepris pour rénover le stationnement Louis-Colin.

Mme Hedaraly demande si les résidences seront accessibles durant les travaux. M. Filteau indique qu'il est encore trop tôt pour pouvoir donner ces informations.

Mme De Maeyer présente une question sur les pratiques de facturation de la Direction des immeubles (DI) aux unités. Elle rapporte qu'une de ses collègues, dans le cadre de son cours, a eu besoin de demander l'ajout de cinq chaises mobiles dans son local, et a été surprise d'apprendre que ces cinq chaises seraient facturées à son unité. Elle demande s'il est normal que ce genre de choses soit facturé aux unités.

M. Filteau confirme qu'il est normal qu'il y ait de la facturation aux unités, mais ne peut répondre pour cet élément précis.

Mme Simoneau évoque des documents de l'Université qui emploient le titre « professeur » pour parler de certains règlements ou pratiques dans des contextes où le vocable « enseignant » s'appliquerait, puisque les contextes évoqués touchent autant les chargés de cours que les professeurs. Elle demande comment on peut sensibiliser les instances et départements à utiliser le vocable « enseignant », plus inclusif, lorsque cela concerne tant les chargés de cours que les professeurs.

Le secrétaire général explique que cela est fait lors des adoptions, mises à jour ou refontes de règlements, par exemple la Charte et les Statuts de l'Université ainsi que les règlements récents utilisent le terme « personnel enseignant ». Les instances qui comptent des chargés de cours, comme l'Assemblée universitaire et la Commission des études, sont très sensibles à cet aspect. Cela prend un certain temps de faire la mise à jour de tous les règlements plus anciens.

M. Lévesque-Groleau mentionne que plusieurs instances universitaires permettent des assemblées en bimodal, ce qui est bien, mais il note que des modalités pour la tenue de vote secret, notamment, peuvent varier selon les instances. Il demande s'il y a une directive institutionnelle pour permettre la tenue de votes secrets lorsque l'assemblée le demande séance tenante, considérant que certains membres sont en présentiel et d'autres en virtuel.

Le secrétaire général indique qu'il n'y a pas de directive quant à la modalité, mais l'on doit s'assurer que les personnes en présence et à distance puissent voter et que l'on ne peut pas distinguer les deux groupes. Certaines unités utilisent Zoom, d'autres Omnivox, le choix du mode est laissé à la discrétion des unités.

Considérant la liste d'attente de 2000 personnes pour les résidences étudiantes, mentionnée par le recteur, et la préférence du gouvernement pour financer des constructions neuves plutôt que des rénovations, mentionnée par M. Filteau, M. Lewis demande pourquoi l'Université ne fait pas le choix de construire de nouvelles résidences.

M. Filteau explique que les coûts de construction de nouvelles résidences et la gestion de celles-ci sont importants. C'est notamment pour cette raison que l'Université a choisi de s'associer au groupe UTILE et à la Caisse de dépôt.

Évoquant le courriel institutionnel reçu le 14 décembre à propos des directives concernant les interdictions d'utilisation des réseaux sociaux TikTok et WeChat sur les appareils de l'UdeM et sur le réseau de l'Université, en raison de risques de cybersécurité liés à leur utilisation, Mme De Maeyer demande si l'Université a envisagé des exceptions à cette interdiction aux fins d'enseignement et de recherche. Par exemple dans son département, le Département de communication, ces applications sont des objets de recherche et font partie de programmes de formation, notamment dans le cadre du programme de journalisme.

Le secrétaire général précise que la directive vient du ministère de la Cybersécurité. Il peut y avoir des exceptions à des fins de recherche et d'enseignement, mais les modalités doivent être entendues avec les TI.

M. Filteau ajoute que la demande peut être faite, mais elle doit être approuvée par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

AU-0653-7 **PLAN DIRECTEUR DES ESPACES**

2024-A0021-0653^e-805

La présidente des délibérations rappelle qu'il est prévu que le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Gaudreault-DesBiens, réponde aux questions et commentaires présentés sur ce dossier lors de la séance précédente, et qu'une période d'échange suivra pour permettre aux membres de présenter leurs questions et commentaires.

Le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Gaudreault-DesBiens, rappelle d'abord que le plan directeur des espaces (PDE) s'arrime aux grandes orientations stratégiques et qu'il est sur un horizon de 20 ans. Il précise que le PDE se situe à un niveau macroscopique – à savoir penser l'usage des espaces et de la réserve immobilière pour atteindre les objectifs stratégiques – et donc qu'il ne traite pas de ce qui se situe à un niveau méso ou micro, comme la question de l'usage des espaces dans la nouvelle réalité universitaire post-COVID, notamment en ce qui a trait au télétravail et à l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement. Il explique que ces considérations font l'objet actuellement de travaux et de réflexions, mais qu'elles seront pertinentes au moment de la mise en œuvre de chacun des projets envisagés dans le PDE. Il souligne par ailleurs qu'une prémisses de ce plan est que l'UdeM a fait le choix de demeurer une université qui fonctionne en présentiel pour favoriser une vie sociale sur ses campus. Enfin, le PDE est aussi une carte de visite qui permet d'annoncer aux sources potentielles de financement, dont le financement philanthropique, ce que l'Université projette.

M. Gaudreault-DesBiens répond ensuite aux questions présentées lors de la séance précédente. Relativement à la question sur la Maison des affaires publiques et internationales (MAPI), notamment en ce qui concerne les unités qui y seraient déménagées et si ce projet de déménagement est lié au financement de la MAPI : le PDE prévoit la relocalisation d'une large partie de l'ESPUM et de la MAPI au pavillon André-Aisenstadt. La prochaine étape sera de planifier le projet de réaménagement du pavillon André-Aisenstadt en produisant notamment le montage financier pour fin d'approbation gouvernementale. Toutefois, toutes sources de financement externe, dont du financement philanthropique, permettraient d'accélérer la réalisation du projet. Les unités qui y seraient déménagées seraient science politique, les groupes de recherche en science politique, sciences économiques, relations industrielles et démographie ; le tout à être précisé lorsque le projet sera finalisé.

Au sujet des espaces collaboratifs et d'échanges : il confirme que les relocalisations d'unités, les nouvelles constructions, les agrandissements et les réaménagements, incluant le réaménagement en cours du pavillon Roger-Gaudry, prévoient des espaces collaboratifs.

En ce qui concerne l'immeuble occupé par HEC sur la rue Decelles, cet immeuble appartient à HEC qui est un établissement universitaire autonome et qui a son propre plan directeur des espaces.

Sur la question relative au déménagement éventuel de la Faculté de l'aménagement : le vice-recteur explique que ce bâtiment ne répond plus aux besoins des Écoles de la Faculté de l'aménagement en termes de superficie, d'où l'idée de les relocaliser au campus MIL. Seule la Galerie de l'UdeM serait maintenue en place, et viendrait la rejoindre le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, le musée d'anthropologie, la collection des livres rares, les archives patrimoniales dans le cadre d'un pôle arts-création, avec des espaces événementiels pour tenir des colloques.

Concernant les échéanciers de relocalisation au pavillon Roger-Gaudry de l'École d'orthophonie et d'audiologie et de l'École de réadaptation, actuellement sur l'avenue du Parc : le déménagement de l'École d'orthophonie et d'audiologie est prévu à l'été 2025 ; le déménagement de l'École de réadaptation est prévu à l'été 2026.

En ce qui concerne les animaleries : d'une part, celle du pavillon Desmarais est conservée. Un projet est en cours pour en construire une nouvelle au pavillon Marcelle-Coutu. L'animalerie du pavillon Liliane de Stewart serait démantelée puisque la vente de ce pavillon est envisagée. Enfin, l'animalerie du pavillon Roger-Gaudry sera déménagée au campus MIL dans le cadre du déménagement des sciences fondamentales au MIL.

À propos de la déception exprimée au sujet de l'échéancier de 2036 pour le déménagement des sciences fondamentales au Campus MIL vu la vétusté des infrastructures actuelles au pavillon Roger-Gaudry, le vice-recteur explique que les échéanciers de réalisation des projets immobiliers majeurs, notamment ceux envisagés aux phases 2 et 3 du PDE, varient selon les financements disponibles et selon les approbations requises par les ministères, un long processus qui peut prendre 10 à 12 ans pour un nouvel immeuble, à moins d'un financement philanthropique.

Quant à savoir pourquoi ne pas démolir l'immeuble au 2910 Édouard-Montpetit pour ensuite reconstruire un nouvel immeuble : la vente du 2910 Édouard-Montpetit est prévue au PDE, car il n'est plus adapté aux besoins universitaires et les coûts de rénovation seraient très onéreux. De plus, comme il s'agit d'un bâtiment patrimonial, toute intervention extérieure sur cet immeuble doit être approuvée par le Comité consultatif de la Ville de Montréal.

Sur le déplacement de l'École de médecine près du CHUM : comme mentionné par le recteur, les espaces disponibles au pavillon Roger-Gaudry ne permettent plus d'accueillir l'accroissement de la cohorte en médecine. Par ailleurs, depuis la présentation du PDE, ce

déménagement a été approuvé par le gouvernement. Le PDE prévoit un nouveau pavillon de médecine vers 2034 près du CHUM.

Il confirme que l'on ne prévoit pas vendre l'immeuble du 3050-3060 Édouard-Montpetit.

Enfin, sur la question sur l'agrandissement possible du pavillon J.-A.-DeSève, sur le stationnement à l'arrière de ce bâtiment : le vice-recteur indique que les associations étudiantes seront impliquées dans la cocréation des espaces étudiants qui y sont prévus.

La présidente des délibérations invite les membres à présenter leurs questions et commentaires.

Mme Daigle fait remarquer qu'il y a un manque d'espaces au Campus MIL, surtout pour les étudiants du premier cycle, entre autres pour manger. Elle demande si l'on prévoit dans les futurs projets et dans la phase 2 du MIL des espaces satisfaisants pour les étudiants au campus MIL.

M. Gaudreault-DesBiens indique que minimalement 7-8 % de chaque pavillon est consacré à ce type d'espaces que l'on veut conviviaux, et cela ne sera pas oublié dans la mise en œuvre des projets.

Le doyen de la FAS, M. Bouchard, indique que l'on travaille à trouver comment dégager plus d'espaces dans le MIL existant, en particulier pour les étudiants, soulignant que ce qui a été rapporté était que les espaces souhaités étaient surtout pour le travail de groupe. Il précise que le grand escalier a été conçu comme espace de convivialité, et par ailleurs que davantage d'espaces de convivialité et d'espaces alimentaires sont prévus dans la phase 2 du MIL.

Référant au document 2023-A0021-0652^e-805, page 11, M. Lewis demande des précisions sur la disponibilité, pour l'UdeM, de 9 terrains dans le cadre de processus d'échange de terrains avec la Ville de Montréal ; et à quoi réfère la mention « M-10 souterrain », à la page 12. Il signale ensuite deux corrections à la page 17 : SAFIRE prend un « e » et le CÉTASE est maintenant le Centre d'études asiatiques et non plus le Centre d'études de l'Asie de l'Est. Enfin, il demande ce qu'il en est des espaces extérieurs.

Sur l'échange de terrains avec la Ville, M. Filteau explique qu'il est prévu dans le cadre de cette entente que l'Université achète trois terrains de la Ville et que l'UdeM vende à la Ville un terrain pour du développement résidentiel. Cette transaction prévue depuis 2019 devrait se conclure l'été prochain. Il a été prévu dans le plan d'aménagement urbain que les terrains au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux étaient réservés à du résidentiel, et la responsabilité à cet égard a été transférée aux promoteurs. Il y a aussi eu un échange de terrain entre la Ville et l'UdeM, pour une école primaire. Pour la question de l'aménagement des espaces extérieurs, il rappelle que le plan directeur d'aménagement a été fait il y a deux ans ; et par ailleurs, que l'aménagement des espaces extérieurs ne fait pas partie du plan directeur des espaces.

M. Gaudreault-DesBiens indique que « M-10 souterrain » réfère à un stationnement souterrain que l'Université pourrait construire en vue d'améliorer l'esplanade devant le pavillon Roger-Gaudry. Enfin, il prend note des coquilles, qui seront corrigées.

Mme De Maeyer souligne que, comme mentionné par le vice-recteur Gaudreault-DesBiens, le PDE donne une visibilité sur le niveau macro et est le fruit de consultations de la communauté universitaire. Elle demande s'il serait envisageable d'avoir le même genre de visibilité et de processus de consultation sur les niveaux méso et micro qui jouent un rôle crucial dans le bien-être des usagers des pavillons, donnant l'exemple des petits travaux, comme refaire la peinture dans une salle, le remplacement d'un ascenseur, qui peuvent faire une différence majeure sur la qualité de vie des personnes qui utilisent les infrastructures.

M. Filteau explique que ces exercices de consultation sont faits lorsqu'il y a des changements majeurs ou de grandes rénovations. Pour les travaux mineurs, qui relèvent des opérations de l'Université, une série de travaux ont été identifiés par une analyse externe, suivant l'exigence de Québec, et se réalisent selon le financement que l'Université reçoit de Québec.

En lien avec la question précédente, Mme Andrade demande si l'on est en mesure de bien connaître l'état de la sécurité pour le personnel dans le cadre des travaux qui sont réalisés. Elle évoque le cas de sorties de secours de certains pavillons qui fonctionnent mal. Notamment dans le pavillon où elle travaille, des démarches sont faites depuis plus de deux ans pour qu'une sortie de secours soit fonctionnelle en cas d'alarme. Elle demande quels processus sont mis en place pour s'assurer que ce soit fait, vérifié et maintenu.

La présidente des délibérations avise l'Assemblée que les interventions débordent du plan directeur des espaces.

M. Filteau indique que dans le cas où des travaux majeurs sont faits et qu'une sortie de secours n'est pas disponible, des agents de la santé et sécurité du travail sont déployés dans ces chantiers, par l'entrepreneur et par l'Université, le tout dans le cadre des normes en vigueur. Si un enjeu est observé – dont le cas de la sortie de secours, qui se répare rapidement –, il faut le communiquer à la Direction des immeubles ou à la Direction de la prévention et sécurité, ou le lui communiquer, le cas échéant.

M. Lewis demande à M. Filteau quels des 9 terrains indiqués à la page 11 du document 2023-A0021-0652^e-805 seront conservés par l'UdeM.

M. Filteau explique que les terrains 1 à 9 sont tous des terrains qui appartiennent à l'UdeM aux fins de développement institutionnel.

M. Gaudreault-DesBiens remercie les membres pour leurs questions et commentaires et rappelle qu'il s'agit de plans et de projets qui devront être adaptés selon les financements et les cadres réglementaires qui peuvent évoluer au fil des ans. Les projets d'actualisation de ce plan seront soumis à l'Assemblée universitaire.

AU-0653-8 **RAPPORT DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE LA
PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

2024-A0021-0653^e-812

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité d'accompagnement de la planification stratégique (CAPS), M. Carl-Ardy Dubois, présente le rapport du Comité, consigné au document 2024-A0021-0653^e-812. Le président du CAPS rappelle d'abord les grands objectifs de la planification stratégique lancée il y a deux ans, et présente un suivi des initiatives et des réalisations ainsi que des recommandations et des points de vigilance relevés par le Comité.

M. Lewis, qui est membre du CAPS, félicite et remercie M. Dubois pour son rapport détaillé qui offre une réflexion large sur tous les enjeux, au-delà des cellules des bâtisseurs, et qui a tenu compte des incertitudes exprimées par les membres du Comité.

En lien avec l'objectif de favoriser l'évolution de l'enseignement et des modalités pédagogiques, Mme Laplante mentionne plusieurs autres enjeux à prendre en considération, notamment le fait que les ratios profs-étudiants se sont beaucoup dégradés avec le temps, des salles de classe qui ne sont pas toujours adaptées à de nouvelles approches pédagogiques et la plus grande diversité de la communauté étudiante qui amène les membres du personnel enseignant à adapter leur matière aux différents besoins des étudiants et étudiantes. Elle demande si d'autres solutions que celles évoquées dans le rapport ont été mises de l'avant par le Comité ou par les personnes qui ont participé aux entrevues pour permettre de progresser vers cet objectif.

M. Dubois confirme que c'est le cas, évoquant le programme *Renouveau* de la Faculté de médecine qu'il a cité, qui va changer fondamentalement la manière de préparer les étudiants et la manière d'enseigner. Il y a d'autres initiatives à l'Université, mais qui restent encore trop localisées ; on ne sent pas encore un vaste mouvement de transformation de l'enseignement à l'Université.

Le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Gaudreault-DesBiens, remercie le président et les membres du CAPS pour ce rapport qui témoigne du rôle d'accompagnement qui est au cœur du mandat du CAPS, et qui montre que la planification stratégique sert de boussole à la communauté de l'UdeM. Il salue également l'apport de toutes les composantes de la communauté universitaire, soulignant l'importance de reconnaître l'input de chaque groupe dans la mise en œuvre du plan stratégique. Il indique qu'il sera tenu compte des points de vigilance et des initiatives locales à l'échelle des unités dans la mesure où celles-ci sont communiquées au vice-rectorat. Pour ce qui a trait aux cellules, une réflexion sera menée en vue d'une reconceptualisation à la lumière du rapport.

M. Bouchard se dit ravi que l'on souligne dans les points de vigilance l'importance de soutenir les petits projets à l'échelle locale dans des disciplines comme arts, lettres, sciences humaines, sciences sociales, musique, aménagement, droit, par exemple, qui

ne sont pas nécessairement en adéquation avec des préoccupations immédiates de la société, mais qui contribuent à l'expérience étudiante et à la renommée internationale de l'UdeM.

Le recteur ajoute ses remerciements au président et aux membres du CAPS et au vice-recteur, M. Gaudreault-DesBiens, pour ce rapport et pour la sagesse des points de vigilance qui sont évoqués et que l'on suivra. Il cite ensuite un extrait d'un billet publié ce matin par Alex Husher, blogueur au Canada en matière d'enseignement supérieur, qui a salué le plan stratégique de l'UdeM.

L'Assemblée suspend sa séance pour le repas du midi et reprend ses travaux à 13 h.

AU-0653-9 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTES**
DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

2024-A0021-0653^e-808, 811

La présidente des délibérations cède la parole au secrétaire général pour la présentation de ce point.

Le secrétaire général mentionne les rapports déposés par le Comité de la recherche et le Comité du budget de l'Assemblée universitaire. Le Comité d'accompagnement de la planification stratégique (CAPS) a fait rapport au point précédent. Le Comité de nomination de l'Assemblée universitaire et le Comité de l'ordre du jour poursuivent leurs travaux et font rapport périodiquement à l'Assemblée. Les autres comités ne se sont pas réunis.

Il explique qu'une question se pose au sujet du Comité des règlements, créé en 1967, en même temps que l'Assemblée universitaire, à une époque où de nombreux règlements devaient être mis en place. À cette époque, l'Assemblée avait choisi de se doter d'un comité permanent des règlements. Or, ce Comité ne s'est pas réuni depuis plusieurs années et la dernière fois que l'Assemblée s'est penchée sur des modifications majeures, par exemple pour la refonte des Statuts, elle a choisi de créer un comité *ad hoc* davantage représentatif des différentes composantes de l'Assemblée universitaire. Une réflexion est amorcée quant à la pertinence de conserver un comité des règlements ou de créer plutôt des comités *ad hoc* composés selon les politiques et les modifications. Le Comité de l'ordre du jour a recensé certains enjeux touchant le règlement de régie interne de l'Assemblée et pourrait proposer des modifications au règlement de régie interne, ce qui demanderait la création d'un comité spécifique pour traiter de cette question et aussi pour se pencher sur la pertinence d'avoir un comité permanent pour les règlements. La question pourra être discutée au printemps.

M. Lewis demande quel serait l'avantage d'avoir un comité *ad hoc* par rapport à un comité des règlements statutaire.

Le secrétaire général indique que le Comité des règlements a une composition arrêtée qui fait en sorte que des groupes n'y sont pas représentés, tandis qu'un comité *ad hoc* offre plus de souplesse. Il reviendra à l'Assemblée universitaire de statuer sur ce sujet.

AU-0653-10 **CHARTRE DE L'OKANAGAN**

2024-A0021-0653^e-809, 809.1, 810

À l'invitation de la présidente des délibérations, M. Luc Stafford, vice-recteur adjoint au vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, et M. Ronald Jean-Gilles, directeur de l'Unité du développement durable, présentent la Charte de l'Okanagan (2024-A0021-0653^e-809.1), une charte internationale pour les universités et collègues qui s'inscrit dans une perspective de promotion de la santé, et les engagements de l'Université en cette matière, notamment à travers l'initiative *Une seule santé*, en adoptant cette Charte.

M. Lewis salue cette initiative. À son avis, le volet enseignement devrait davantage être mis de l'avant. Il souhaiterait que des experts soient disponibles pour venir parler des différents aspects de la santé et de l'environnement dans des cours, ainsi que dans le cadre de conférences pour la communauté universitaire.

M. Stafford indique que plusieurs initiatives sont menées dans le cadre du volet enseignement, par exemple le développement de nouveaux programmes intersectoriels, interdisciplinaires et interfacultaires touchant les différents enjeux en lien avec la santé et l'environnement. On accueille aussi le type de demandes qui vient d'être soulevé ; il invite à contacter le Laboratoire d'innovation qui peut appuyer les enseignants en offrant des outils et des ressources pour faciliter l'intégration de ces enjeux dans leurs cours et programmes.

Mme Vissandjée félicite pour cette démarche. Elle dit y voir un point commun avec les travaux menés précédemment sur l'intégration des principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) et des relations avec les Premiers Peuples (RPP), elle demande si on a eu l'occasion d'en tirer des leçons afin d'intégrer les principes de santé liés à *Une seule santé* et au développement durable et dans le cadre de cours et de travaux de recherche. Par ailleurs, elle informe de la tenue la semaine prochaine de la semaine internationale tolérance zéro contre les mutilations génitales féminines, une cause à laquelle contribuent l'UdeM, via l'ESPUM, la Faculté des sciences infirmières et le Centre de recherche en santé publique dans le cadre d'un partenariat avec la communauté.

M. Stafford confirme que ce qui s'est fait dans domaine de l'EDI inspire de manière générale les actions en développement durable, incluant le volet *Une seule santé*, et que l'on essaie d'intégrer ces principes dans les différentes actions qui sont menées. Il explique qu'une grande partie du travail est de s'associer à des initiatives existantes pour construire à partir de celles-ci, notamment en ce qui concerne les relations avec les communautés autochtones.

Mme Guay salue cette initiative et les effets qu'elle entraîne à l'échelle de l'Université.

Mme Samson-Saulnier salue cette démarche, tant pour sa vision à l'échelle de l'Université, l'ensemble des acteurs qu'elle associe, les stratégies novatrices et les liens avec les autres actions.

M. Stafford remercie les membres de l'Assemblée pour les commentaires. L'initiative *Une seule santé* s'engage à faire une reddition et compte des actions qu'elle a menées dans ce cadre et à venir partager à l'Assemblée universitaire ce qui a été fait en ce domaine. Soulignant que l'on a besoin de l'ensemble de la communauté pour faire vivre cette vision, il invite les membres à faire part de leurs idées et commentaires en communiquant avec le coordonnateur de l'initiative *Une seule santé*. Il invite aussi à consulter le nouveau site Web d'*Une seule santé*.

M. Jean-Gilles remercie les membres pour leurs commentaires et se dit heureux de cette réalisation qui unit deux initiatives, *Une seule santé* et le plan d'action du développement durable, et de la réception positive de l'Assemblée.

AU-0653-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 18 mars 2024, à 14 heures.

AU-0653-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 13 h 30.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 18 mars 2024, délibération AU-0654-2